

Le maire de Barsac réclame 115 000 euros à la CdC

Dominique Cavaillols saisit la Chambre régionale des comptes. Le président de la CdC Jocelyn Doré ne l'entend pas de cette oreille

L'explosion du prix de l'électricité et du gaz alourdissent les charges de fonctionnement des collectivités locales. Dans ce contexte tendu, le moindre euro compte pour boucler un budget. La mairie de Barsac, sur la rive gauche de la Garonne, ne fait pas exception à la règle.

Dominique Cavaillols a envoyé un courrier à tous les élus de la Communauté de communes Convergence-Garonne. Il réclame à l'intercommunalité 115 000 euros. Cette somme correspond à l'attribution de compensation non perçue pour les années 2019, 2020, 2021. L'attribution de compensation est un transfert financier entre la CdC et les communes membres. Pour chaque

commune, elle est égale à ce que la commune apporte en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées. En 2022, le solde de Barsac est positif de 38 500 euros.

Bras de fer budgétaire

Ce montant a été fixé après plusieurs années de flou. La préfecture a dû intervenir pour mettre un terme à l'imbroglio. Fin de l'histoire ? Pas selon le maire de Barsac, qui a écrit à tous les élus communautaires pour protester : « Malheureusement, ce budget n'a réévalué le montant de cette attribution de compensation qu'en intégrant une seule année de charges transférées, sans rééquilibrer le montant de cette attri-

bution au titre des années 2019, 2020 et 2021. »

Dominique Cavaillols demande au président de la CdC Convergence-Garonne, Jocelyn Doré, de prendre en compte ces trois années et de verser à sa commune la somme de 115 000 euros. Le maire de Cadillac ne l'entend pas de cette oreille : « Nous avons contacté la préfecture à ce sujet. Il n'y a pas de rétroactivité. Nous sommes dans notre bon droit. »

Barsac a saisi la Chambre régionale des comptes pour arbitrer le litige : « Nous demandons à la Chambre de constater ce défaut d'inscription et à ce que soit adressée à la Communauté de communes une mise en demeure d'y procéder. » Ce bras de fer budgétaire



Dominique Cavaillols a alerté tous les conseillers communaux. ARCHIVES M.L.

et politique ne devrait pas réchauffer les relations entre le maire de Barsac et le président

de la CdC Convergence Garonne.

Amaud Dejeans